

1. Une volonté d'agir

Ce « pré-diagnostic » de la Ville d'Asnières sur Seine au regard du développement durable ne se veut nullement un audit exhaustif, encore moins un jugement pointant du doigt d'éventuelles lacunes ou de supposées « bonnes pratiques ».

Ce document cherche à définir les grands enjeux du territoire, avant que la Ville n'engage véritablement son Agenda 21.

Pour cela, nous espérons que ce document :

- présente un tableau relativement précis des enjeux rencontrés sur le territoire et sur l'interdépendance qui se crée entre eux, et qu'il constitue un outil pour les services, les acteurs et les habitants ;
- énumère un certain nombre de principes permettant d'orienter l'action de la Ville au regard du développement durable ;
- définit un certain nombre d'atouts et d'axes de progression comme autant de sujets de réflexion, dans une démarche d'amélioration continue ;
- propose d'emblée, pour chacune des problématiques rencontrées, quelques éléments de stratégie et des esquisses de pistes d'action ;
- ceci, tout en laissant ouvert le champ des possibles afin que les différents acteurs – à commencer par les citoyens – puissent s'appuyer sur ce document pour élaborer de façon totalement participative un programme d'action efficace, réaliste et néanmoins ambitieux.

A bien des égards, les remarques que nous formulons recourent les observations de la Ville. Les entretiens que nous avons conduits l'indiquent clairement : les problématiques territoriales de développement durable sont déjà repérées, souvent avec pertinence. Du reste, la plupart des actions engagées vont dans le sens du développement durable.



Bien sûr, certaines actions ou certaines pratiques sont perfectibles. Elles pourraient notamment s'accompagner d'une démarche de résultat, d'un suivi régulier, et d'une évaluation des moyens mis en place et des résultats obtenus.

Quoiqu'il en soit, les enjeux semblent clairement perçus. Dès lors, la détermination des axes d'action du territoire au regard du développement durable peut s'amorcer dans un cadre global.

2. Une première étape

Ce présent document constitue un « pré-diagnostic » de la Ville et du territoire, au regard du développement durable. Il a pour but de servir de base à la réflexion engagée par les élus, les services et les habitants, dans le cadre de l'Agenda 21. Il est destiné à être corrigé, amélioré, enrichi sur le fond comme sur la forme, afin de devenir un diagnostic partagé. Il servira alors à distinguer les grands enjeux auxquels cet Agenda 21 doit répondre ; enjeux qui structureront par la suite le programme d'actions de la Ville.

Pour être plus pédagogique et plus clair, ce pré-diagnostic est relativement descriptif. Il nous a en effet paru essentiel que chacun puisse disposer d'un maximum de données avant d'engager un travail programmatique commun. Nous espérons néanmoins que la présentation, structurée par les grandes thématiques fixées par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (cadre global publié en juillet 2006), rende plus facilement lisible ce document.

Par ailleurs, nous avons pris la liberté d'ajouter quelques pistes d'actions qui nous ont paru intéressantes. Ce ne sont que des suggestions, qui visent à nourrir le débat qui s'engage.

3. Une indispensable transversalité

Entre la préservation de l'environnement et un développement répondant aux besoins des hommes, chaque territoire doit affronter des dilemmes, voire des contradictions. Chaque Ville doit faire des choix qui répondent aux spécificités de son territoire comme des choix politiques.

Mais quelles qu'elles soient, les actions menées doivent s'inscrire dans une vision globale, et non se limiter à des domaines d'action fonctionnels, strictement isolés les uns des autres selon des logiques techniques ou administratives.

Les enjeux à définir renvoient donc à des actions qui ne peuvent être que transversales, et qui, pour être cohérentes, ne peuvent qu'impacter plusieurs de ces logiques fonctionnelles.

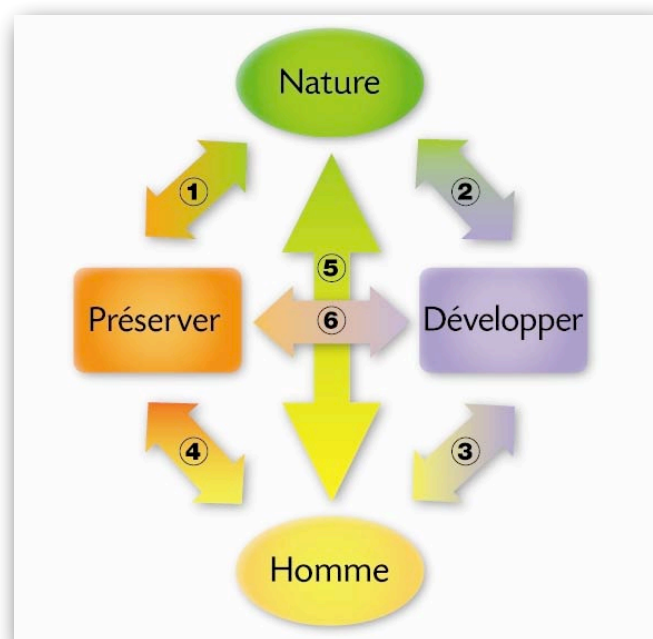
SCHEMA GENERAL - Les enjeux du développement durable

Le concept de développement durable constitue, aujourd'hui, une démarche nouvelle pour dépasser les contradictions qui se nouent entre nos modèles économiques, le respect de l'environnement et l'amélioration de nos rapports sociaux.

Entre le respect de la Nature, et les aspirations de l'Homme ; entre la volonté de préserver tout autant le lien social que les espaces naturels et la nécessité de développer des solutions d'avenir, s'entrecroisent les enjeux – et parfois les dilemmes – d'un territoire comme celui d'Asnières sur Seine, au regard du développement durable.

ENJEU – RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Axes : préservation des espaces naturels, de la biodiversité, extension et gestion environnementale des espaces verts, assainissement, gestion de l'eau, protection de l'environnement et du cadre de vie, gestion des déchets...



ENJEU – DEVELOPPER L'IDEE DE NATURE

Axes : sensibilisation des habitants à l'environnement, tourisme vert, attractivité du territoire, valorisation des espaces naturels, actions en faveur du bio, Plan carbone...

ENJEU – FAVORISER UN DEVELOPPEMENT AU SERVICE DE L'HOMME

Axes : développement économique, soutien à la création d'entreprise, à l'éducation et à la recherche, formation, tourisme vert, attractivité du territoire, politique de la Ville, accession à la citoyenneté...

ENJEU – AGIR POUR UN DEVELOPPEMENT PLUS HUMAIN ET PLUS SOLIDAIRE

Axes : accessibilité, insertion, cohésion sociale, logement social, accueil des gens du voyage, troisième âge, politique de la famille, politique de santé, gestion des risques...

ENJEU – DEFINIR UNE POLITIQUE RESPECTANT TOUT A LA FOIS LA NATURE ET L'HOMME

Axes : combiner développement économique et préservation des espaces naturels, densifier l'espace urbain, réduire les transports automobiles, développer les modes de déplacement alternatifs, favoriser la collecte sélective, sensibiliser aux risques naturels...

ENJEU – CONCILIER UNE POLITIQUE RESPECTUEUSE DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT, ET LA NECESSITE D'UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Axes : aménagements, Haute Qualité Environnementale, développement de la participation, valorisation du patrimoine, soutien à la maîtrise de l'énergie, développement de nouvelles technologies moins impactantes pour l'environnement, communautés et villes éco-acteurs...

4. Quelques enjeux remarquables

Encore une fois, il ne saurait être question de nous substituer au travail qui doit être fait par le Forum 21, et de définir seuls les enjeux du développement durable à Asnières sur Seine. Ce serait nier la démarche participative que nous prôtons, et que la Ville a choisie.

Toutefois, pour amorcer une réflexion globale sur le territoire asniérois, nous souhaitons indiquer quelques enjeux qui nous paraissent importants. Ceci n'engage que nous - certainement pas la Ville - et ne constitue que des amorces pour le travail à venir :

Renforcer la cohésion territoriale et sociale

C'est sans doute l'enjeu majeur, à Asnières ; et la Ville le perçoit bien. Un tel constat suppose de : renforcer les liens (physiques, sociaux, culturels) entre les quartiers, les groupes sociaux, les populations ; poursuivre la politique volontariste, déjà engagée, de correction des inégalités centrée sur les quartiers en difficulté ; développer la mixité sociale sur l'ensemble des quartiers de la commune, par une politique de la Ville visant en priorité à déconcentrer le logement aidé, et à permettre la construction de « micro unités » de logements sociaux (notamment dans le centre) ; accompagner cette politique d'une action transversale, conduite en termes d'aménagement, mais aussi d'éducation et d'action culturelle ; valoriser le pluralisme culturel (débat, expositions, ateliers interculturels, etc.) ; mettre en place des programmes de formation à la citoyenneté en direction des habitants étrangers ; favoriser la participation citoyenne – y compris dans la définition et la réalisation de manifestations culturelles ; créer une structure globale de participation permettant une mise en cohérence des différentes instances de concertation ; multiplier les manifestations en matière de lien social, entre les quartiers, et au sein des quartiers ; créer des rencontres et des échanges autour d'animations liées à la nature ; etc.

Agir sur les déplacements

C'est également un enjeu clef. Il suppose de conduire une action en faveur des modes de déplacements les moins polluants, mais aussi d'agir pour réduire ces déplacements, par une politique favorisant la multifonctionnalité du territoire. Ceci suppose de : favoriser les déplacements doux sur le territoire, en termes de sensibilisation, d'aménagement de la voirie et de stationnements ; poursuivre une action de court-moyen terme, autour de l'amélioration de l'offre des transports en commun (ligne 13, etc.), et une action de long terme pour inclure la Ville dans les futurs réseaux du « Grand Paris » ; réconcilier l'habitat et l'emploi en favorisant l'implantation sur le territoire d'activités en phase avec

les qualifications de la main d'œuvre asniéroise ; positionner le commerce de proximité comme une offre de substitution aux centres commerciaux des communes voisines ; renforcer l'offre culturelle et de loisirs, sur les différents quartiers ; etc.

Réduire l'empreinte écologique des bâtiments ; notamment celle du collectif

Notamment : responsabiliser les bailleurs, sensibiliser les propriétaires et les copropriétés à réduire les consommations énergétiques ; favoriser les nouvelles technologies énergétiques, y compris sur le logement social (solaire, etc.) ; réduire notamment les consommations énergétiques du patrimoine municipal et la part du fioul ; envisager de vastes opérations d'amélioration de l'habitat ; opter pour la Haute qualité environnementale et les bâtiments basse consommations, dans les nouvelles constructions ; intégrer dans les nouveaux habitats les surfaces nécessaires à un mode de vie plus environnemental (notamment : tri, déplacements vélo, étendage du linge...) ; etc.

Préserver et valoriser la nature en Ville

Notamment : améliorer l'accessibilité physique et visuelle des jardins et parcs publics (exemple : Parc Robinson) ; développer une « gestion douce » de l'ensemble des espaces publics et sensibiliser les propriétaires privés à une approche environnementale de leurs jardins ; végétaliser autant que possible les espaces minéraux ; réfléchir à la place de l'animal en ville ; aménager les bords de Seine en faveur des déplacements doux ; favoriser les perspectives sur le fleuve ; créer du lien social grâce à la nature (jardins partagés, etc.) ; développer des espaces de rencontres et des événementiels créateurs de lien social, sur les berges ; intégrer les bords de Seine au sein d'une trame verte reliant le fleuve au parc des Chanteraines à Gennevilliers, etc.



Réduire les risques d'exclusion sociale

Notamment : rendre la Ville beaucoup plus accessible aux personnes handicapées et leur faciliter l'accès à l'emploi et aux activités culturelles ; développer les chantiers d'insertion ; assurer un suivi social et professionnel des personnes accueillies dans les centres d'hébergement ; poursuivre l'action engagée contre l'échec scolaire ; favoriser l'accès des jeunes à un premier emploi, un stage ou une formation ; développer les actions d'information orales afin de toucher les populations allophones ou analphabètes ; renforcer les actions conduites permettant l'accès de tous à leurs droits sociaux, et aux soins ; etc.

Accompagner et anticiper les évolutions démographiques

Notamment : favoriser l'intergénérationnel, combiner maintien à domicile et lien social ; accroître l'offre d'accueil pour les personnes âgées dépendantes ; promouvoir le réseau d'assistantes maternelles afin d'optimiser l'offre d'accueil dans les quartiers Nord ; accompagner la création de crèches d'entreprises ; mieux cibler l'accès à l'AMGED ; mener une réflexion sur la capacité des équipements municipaux à court et moyen terme ; etc.

Initier une dynamique citoyenne autour du développement durable

Notamment : développer les actions de sensibilisation auprès de la population ; encourager l'élaboration d'Agendas 21 scolaires et sportifs ; insister auprès de l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire sur la problématique des déchets (réduction de la production, tri, recyclage...) ; réfléchir avec les bailleurs sociaux à une sensibilisation particulière dans l'habitat social ; réduire les consommations-ressources de la Ville ; développer des pratiques plus durables dans les structures d'accueil des jeunes, y compris petite enfance, éditer un guide des bonnes pratiques de l'agent municipal ; etc.

5. Un engagement collectif

Ces enjeux ne constituent qu'une base de réflexion.

Chacun est en effet invité à découvrir, affiner, corriger, enrichir, ce « pré-diagnostic » afin qu'il devienne un diagnostic partagé.

Le développement durable n'est pas une démarche « d'experts », limitée aux acteurs traditionnels, institutionnels et politiques. C'est au contraire l'affaire de tous. En cela, il rejoint nos principes républicains et les valeurs fondamentales de la démocratie.

La démarche engagée par la Ville est, en ce sens, parfaitement exemplaire : elle prévoit à la fois un partage du diagnostic et une élaboration participative du plan d'actions.

Loin de se limiter à un exercice administratif sans portée, cet Agenda 21 s'inscrit donc pleinement dans une démarche de développement durable efficace. Dans ce cadre, il constituera alors, pour tout un territoire, un véritable engagement collectif de « vivre ensemble », une dynamique transversale inscrite dans la modernité, et l'incarnation d'une volonté mise au service de l'Homme et de la Planète.